



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOISSONS

Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Etaient Présents : Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Béatrice LEMAÎTRE ; Eliane VOYEUX ; Maria Elvira PASSEMART ; Elisabeth BILLECOQ ; Yves LEROUX ; Elisabeth VERDAVAINNE

Etais représenté : Alain CREMONT par Mme DEVILLE-CRISTANTE ;

Etaient présents à titre consultatif : Isabelle MARTIN ; Cristelle DERVIN ; Fabrice PIERRE-ABELE (DGA Pôle Ressources)

Etaient excusés : Alain CREMONT ; Arnaud BELAN (DGS)

Etaient absents : Aurélie ALGRANGE-HUGE ; Ebollo M'BOUDO ; Dominique VILLA ; Amal SALIM (Directrice Finances) ;

Avaient donné pouvoir : Alain CREMONT

Séance du Conseil d'Administration dûment convoqué le 03 décembre 2025 et réuni en lieu ordinaire sous la présidence de Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Vice-Présidente du CCAS

Délibération n°AS 25-04

Objet : Convention d'objectifs et de moyens pour la mise en place d'un accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe Soissonnais

Dans le cadre de sa politique de Cohésion sociale, d'insertion et de lutte contre l'exclusion, la Ville de Soissons, via le Centre Communal d'Action Sociale [CCAS], souhaite apporter des réponses adaptées aux difficultés des personnes sans domicile se trouvant sur le territoire de la commune.

Cette convention est conclue pour la mise en œuvre d'un accueil de jour s'adressant à ces personnes, par l'association Secours Catholique, antenne de Soissons.

L'association s'engage à assurer cette mise en place, les mardis et vendredis, de 10h00 à 14h00 pour le public sans domicile fixe [hommes, femmes enfants avec responsable légal], où il trouvera à la fois du réconfort humain, la possibilité de satisfaire ses besoins primaires [se laver, se nourrir] et échanger, le cas échéant, avec un professionnel pour une écoute voire une orientation vers un partenaire ou la prise en charge de la situation si besoin.

Dans cet objectif, le CCAS de Soissons s'engage à verser à l'association une subvention de fonctionnement et de soutien aux actions, aux projets en faveur de l'accueil de jour, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre, renouvelable par tacite reconduction. Le montant de la subvention attribuée par le CCAS de Soissons est de 10 000€, **au prorata du nombre de mois de fonctionnement de l'accueil de jour**. Les modalités de versement sont définies dans le cadre de la convention.

Convenu de ce qui précède, notre Assemblée est appelée à :

ARTICLE 1 : APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association secours catholique pour la mise en œuvre d'un accueil de jour des personnes sans domicile fixe

ARTICLE 2 : AUTORISER le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents

ARTICLE 2 : APPLIQUER celle-ci à partir du 17 juillet 2025, date d'ouverture officielle de l'accueil de jour

ARTICLE 3 : DIRE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget du CCAS

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION

À l'unanimité, Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, en décide ainsi.

Pour Extrait Conforme,
Le Président du CCAS



Alain CREMONT
Représenté par Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE
lors de cette séance